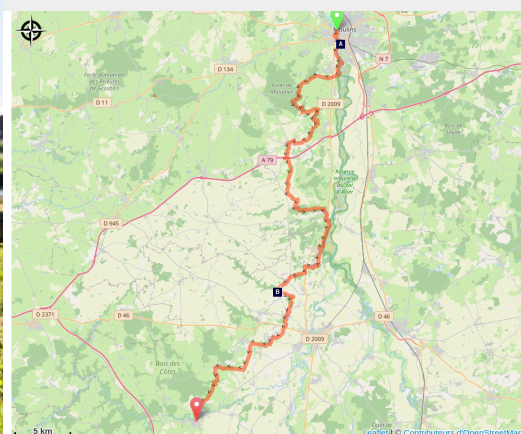


GTMC-VTT - Étape 09 - Moulins > Chantelle

Région Auvergne-Rhône-Alpes



Départ de Moulins en bord d'Allier (Olivier Octobre / GTMC-VTT)



La GTMC-VTT, de Moulins à Chantelle.

Cette étape vallonnée de la GTMC à VTT est une succession de paysages et d'ambiances qui offre les premiers points de vue somptueux, sur les volcans d'Auvergne ! Le parcours traverse d'abord la forêt de Moladier avant de longer les bords d'Allier. On remonte ensuite vers les plateaux recouverts par le vignoble de Saint-Pourçain. Verneuil-en-Bourbonnais, charmant village de caractère est l'endroit idéal pour faire souffler vos pneus à crampons. Avant de rallier Chantelle et son abbaye, vous traversez les gorges de la Bouble, encaissées et rafraîchissantes !

Infos pratiques

Pratique : VTT

Durée : 4 h 19

Longueur : 64.9 km

Dénivelé positif : 924 m

Difficulté : Niveau rouge - Difficile

Type : Traversée

Itinéraire

Départ : Moulins

Balisage : Itinéraire VTT

Communes : 1. Moulins

2. Bressolles

3. Besson

4. Chemilly

5. Bresnay

6. Châtel-de-Neuvre

7. Monétay-sur-Allier

8. Contigny

9. Verneuil-en-Bourbonnais

10. Saulcet

11. Louchy-Montfand

12. Montord

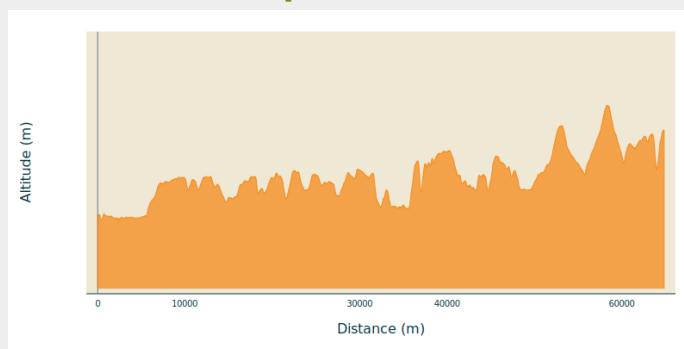
13. Cesset

14. Fleuriel

15. Chantelle

16. Deneuille-lès-Chantelle

Profil altimétrique



Altitude min 205 m Altitude max 372 m

Balisage spécifique des Grandes Traversées à VTT (label FFC) : panonceaux blancs avec triangle et ronds rouges, complétés du nom de l'itinéraire. Ces balises sont le plus souvent apposées sur des arbres ou des poteaux le long du parcours.

Praticable : toute l'année tous les jours.

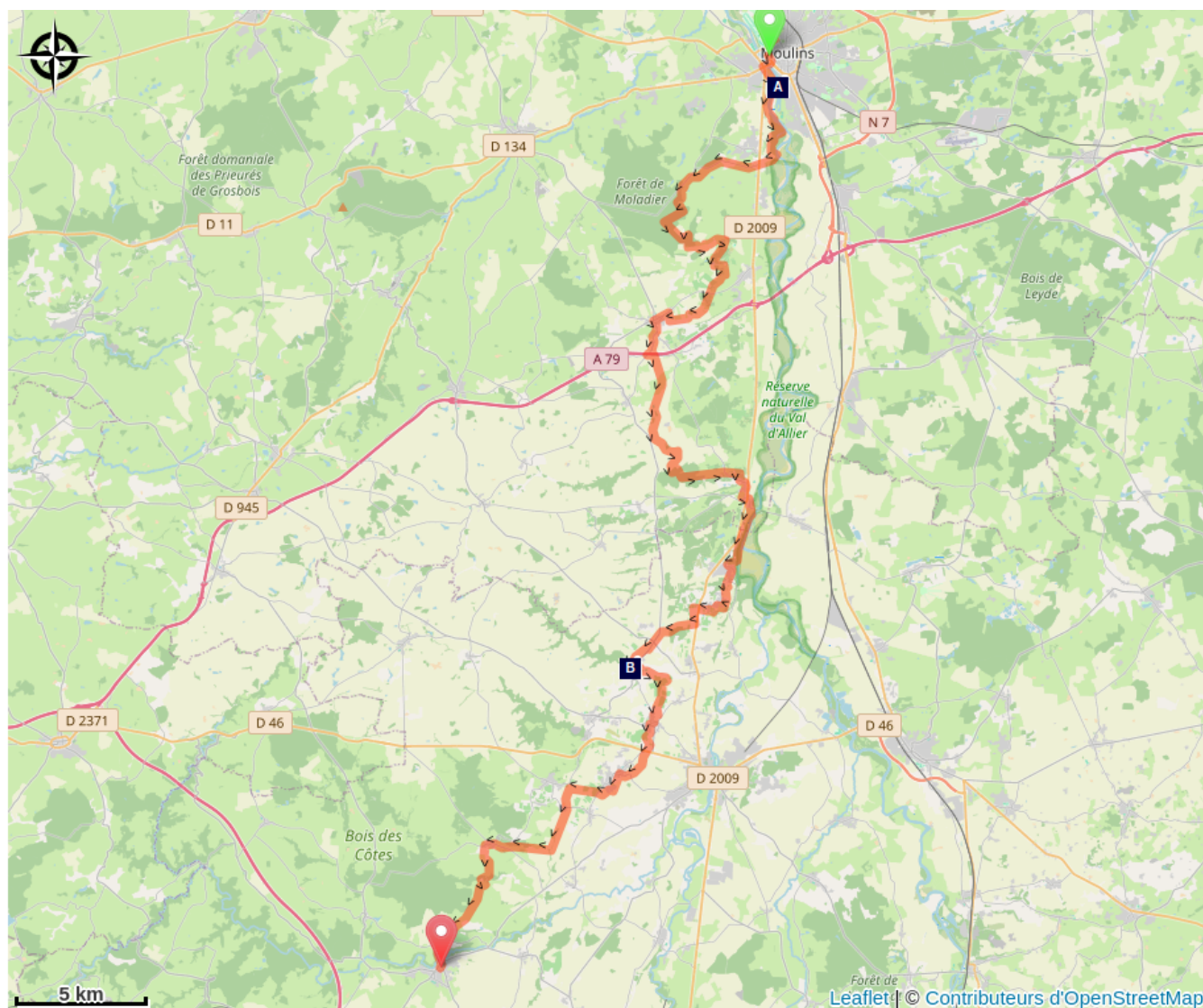
Sous réserve de conditions météo favorables.

Site web (URL) : <https://www.la-gtmc.com/>

Téléphone : [04 74 59 71 70](tel:0474597170)

Mél : contact@la-gtmc.com

Sur votre route...



 Pont de fer (A)

 Église Saint-Pierre (B)

Toutes les informations pratiques

 **En plein air**

 **Inscrit au PDIPR**

 **Label VTT - FFC**

Recommandations

Bien que cela soit peu recommandé, il est possible que certains vététistes voyagent avec un animal. Il sera alors indispensable de le transporter ou de le tenir en laisse sur les portions d'itinéraire en voie partagée avec la circulation automobile, ainsi que sur les chemins où la présence d'animaux est règlementée. Sur les chemins où la présence d'animaux est interdite par arrêté (dans les Parcs nationaux notamment), les vététistes devront trouver un parcours alternatif par des chemins ne réglementant pas la présence d'animaux, ou se séparer temporairement de leur animal sur les étapes concernées.

Comment venir ?

Parking conseillé

Rue Félix Mathé

Source

Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

<http://fr.auvergnerhonealpes-tourisme.com/>

Sur votre route...



Pont de fer (A)

Entièrement dédié aux cheminements "doux", pour les piétons et les cyclistes, ce "troisième pont" offre un lien entre les deux rives de la rivière Allier.

Attribution : Prod 03 - Allier Bourbonnais Attractivité



Église Saint-Pierre (B)

Visite libre avec panneau d'information. Église romane du XIIe complétée et embellie aux XIVe et XVe siècles par la construction du clocher puis d'une chapelle de style flamboyant.

Attribution : Mairie de Verneuil